

LETTRE D'INFORMATION – NOVEMBRE 2020

ENTREPRISES

Deuxième confinement : le Territoire du Pays d'Aix se met au service des entreprises pour les aider à affronter la crise du COVID 19.

Le nouveau confinement s'accompagne du renforcement des aides aux entreprises.

Les dispositifs de l'État :

- **Fonds de solidarité** : Il s'agit d'une subvention aux petites entreprises très impactées par la crise sanitaire.

Cette aide contient 2 volets :

- **volet 1** : bénéficie d'une aide mensuelle sur simple déclaration dématérialisée dans votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr
- **volet 2** : les entreprises les plus en difficulté peuvent solliciter une aide complémentaire auprès de la collectivité régionale.

Ce fonds est désormais ouvert aux entreprises de moins de 50 salariés et est prolongé jusqu'au 30 novembre 2020.

A noter qu'il est complémentaire avec d'autres aides (exonération, activité partielle).

Pour en savoir plus et vérifier votre éligibilité consulter la [fiche pratique](#) élaborée par la CCIAMP.

- **Prêt Garanti par l'Etat (PGE)** :

Les entreprises peuvent désormais **contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021**.

L'amortissement du prêt garanti par l'État pourra être étalé entre 1 et 5 années supplémentaires, avec des taux pour les PME compris entre 1 et 2,5 %, garantie de l'État comprise.

Il sera possible **d'aménager l'amortissement avec une première période d'un an**, où seuls les intérêts et le coût de la garantie d'État seront payés, en restant dans la durée totale fixée (soit « 1+1+4 »), avec 1 année de décalage du remboursement du capital et 4 années d'amortissement).

Il a été acté avec la Banque de France le fait que ces délais supplémentaires ne soient pas considérés comme un défaut de paiement des entreprises.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des mesures d'urgence mises en place par l'État composez le 0806 000 245 ou [cliquez ici](#).

Les dispositifs de la Région Sud :

- **Le Fonds COVID - Résistance** : il permet l'octroi de prêt compris entre 3.000 et 10.000€ pour les entreprises et associations de moins de 20 salariés, sans garantie personnelle à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois. 17 millions d'euros de prêts décaissables sont disponibles pour cette 2ème vague avec une priorisation des commerces fermés et du secteur du tourisme. Pour en savoir plus et déposer votre dossier contactez la plateforme d'initiative du Pays d'Aix [Initiative Pays d'Aix](#).
- **Le prêt Rebond BPI / Région Sud** : prêt de 10.000 à 300.000€ pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tous secteur d'activité sauf agricole.
- **Le Fonds régional de garantie** : la Région Sud se porte garante des prêts souscrits par les entreprises pour des montants compris entre 1.000 et 1,7 million d'euros pour financer des investissements matériels et immatériels comme du besoin en fonds de roulement et/ou de la trésorerie. 5 millions d'euros sont disponibles.
- **Le Fonds économie sociale et solidaire** : il permet l'octroi de prêts à taux 0 sur 12 à 18 mois dont le montant peut aller de 10.000 à 100.000€. Il permet aux entreprises à impact social de conforter leur situation financière et continuer à investir. 1,525 million d'euros sont disponibles.
- **Le Fonds Investour** : il est dédié exclusivement au secteur du tourisme. Il permet l'octroi de prêts d'un montant compris entre 15.000 et 200.000€.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des aides de la Région composez le 0805 805 145 et le [portail entreprises](#).

Les dispositifs de la Métropole Aix-Marseille Provence:

- **Partenariat avec l'URSSAF PACA** : La Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Urssaf Paca ont signé un partenariat destiné à accompagner et informer les entrepreneurs du territoire dans cette période de crise sanitaire, sociale et économique. Conseiller, informer et simplifier les formalités administratives. Ce partenariat permettra notamment de partager les informations, via l'échange de données statistiques. Il comporte également des mesures pour mieux armer et sécuriser les entrepreneurs. Il s'agit de prévenir les difficultés économiques et d'accompagner les entreprises en fragilité. La Métropole et l'Urssaf veulent également mener conjointement des actions de sensibilisation en matière de contrôle pour privilégier la prévention, y compris dans le cadre des risques liés au travail illégal. Enfin, la convention prévoit la mise en place d'une ligne « grands comptes » afin de personnaliser l'accompagnement des très grandes entreprises, des groupes régionaux d'envergure et des startups en hyper croissance.

- **Soutien à l'AMU (Aix-Marseille Université)** : la pandémie de Covid-19 a affecté l'ensemble du système éducatif français et mis en exergue la place de plus en plus importante de la transition numérique et de l'innovation. Les modalités d'enseignements et d'échanges ont été nécessairement repensés : cours et réunions à distance, formes hybrides, plateformes d'échanges. Pour accompagner cette évolution, la Métropole a attribué en Octobre 2020 une subvention d'investissement d'un montant de 30.000€ au profit de l'AMU pour l'acquisition d'outils de réalité augmentée et virtuelle.
- **Approbation d'un avenant pour la mise en œuvre du PLIE :**

Eu égard à l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre des actions d'insertion pour les bénéficiaires du RSA, des mesures spécifiques ont été prises par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône concernant l'activité des PLIE. Afin de prendre sa part dans cet effort supplémentaire, la Métropole a signé en octobre 2020 un avenant à la convention de fonds de concours 2018-2020 avec le Département des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du territoire métropolitain.

→ LIENS UTILES

- ❖ **Métropole** : toutes les actions métropolitaines pour répondre à la crise du COVID 19 sont consultables sur ce lien : <https://www.ampmetropole.fr/espace-presse>
- ❖ **Union européenne** : les mesure prises par la Commission européenne sont consultables ici : https://ec.europa.eu/info/files/policy-measures-against-spread-coronavirus_fr
- ❖ **Etat** : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises#>
- ❖ **Région** : <https://www.maregionsud.fr/covid-19/infos-covid-19/entreprises-covid-19>
- ❖ **CCIMP**:<https://www.ccimp.com/actualite/sante/36006-coronavirus-impacts-et-mesures-pour-entreprises>

.....